

25 septembre 2007

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>NEXANS</b></p> <p>(Eurolist)</p>
--

- 1 - Par courrier du 20 septembre 2007, complété par un courrier du 24 septembre 2007, la société FMR Corp. (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis), et la société Fidelity International Limited (FIL) (PO Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes) ont déclaré avoir franchi en hausse, le 13 septembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions NEXANS, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir 2 616 254 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 10,21% du capital et 10,12% de droits de vote de cette société (1).

Par ailleurs, FMR Corp. et FIL précisent qu'en vertu des contrats entre les sociétés de gestion et les administrateurs, ou les fidéicommissaires des fonds, les sociétés de gestion ont le pouvoir de prendre des décisions en matière d'acquisition et de cession des actions pour le compte desdits fonds et quelquefois des décisions concernant les droits de vote attachés aux actions détenues par ces derniers.

Chacun des portefeuilles détenus par les fonds ayant un objectif d'investissement différent, les décisions d'investissement concernant ceux-ci se prennent indépendamment et dans les intérêts des fonds gérés.

- 2 - Par ce même courrier, la société FMR Corp. et la société Fidelity International Limited (FIL) ont effectué la déclaration d'intention suivante :

« FMR Corp., une société américaine (dont le siège principal est situé à l'adresse suivante : 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis), et Fidelity International Limited (ci-après « FIL »), une société des Bermudes (dont le siège principal est situé à l'adresse suivante : PO Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes) effectuent la présente notification pour le compte de leurs « mutual funds » et sociétés de gestion.

Les achats ont été effectués pour des besoins d'investissement de portefeuille, FMR Corp. et FIL pourront à l'avenir, en fonction des conditions du marché, effectuer des acquisitions supplémentaires ou des ventes de titres de NEXANS SA.

FMR Corp. et FIL n'ont pas l'intention d'acquérir des actions et des droits de vote de NEXANS SA, dans le but d'en prendre le contrôle, ou d'être représentées au conseil d'administration, au directoire ou au conseil de surveillance de celle-ci. »

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 25 632 905 actions représentant 25 842 519 droits de vote.